

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2006 - Décision Modificative n°6 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 6 qui, tous budgets et toutes sections confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	-6.732.697,25	-6.544.240,25	-25.588.628,64	-23.393.826,19	18.855.931,39	16.849.585,94
Section de fonctionnement	4.380.568,07	4.380.568,07	2.070.367,21	64.021,76	2.310.200,86	4.316.546,31
<b>TOTAUX</b>	<b>-2.352.129,18</b>	<b>-2.163.672,18</b>	<b>-23.518.261,43</b>	<b>-23.329.804,43</b>	<b>21.166.132,25</b>	<b>21.166.132,25</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>188.457,00</b>		<b>188.457,00</b>			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>-2.163.672,18</b>	<b>-2.163.672,18</b>	<b>-23.329.804,43</b>	<b>-23.329.804,43</b>	<b>21.166.132,25</b>	<b>21.166.132,25</b>

Le montant total de cette décision est négatif car, à la demande de la Mission Tramway, il est proposé de procéder, au sein du budget annexe Transport, à un ajustement à la baisse des crédits inscrits pour la réalisation de la deuxième phase du Tramway.

Cet ajustement s'élève à 25.100.000,00 € avec, pour corollaire, une réduction à due concurrence des prévisions d'emprunts.

Ce recalage ne remet pas, bien entendu, en cause, ce projet, l'objectif étant de coller au plus près au calendrier prévisionnel des paiements à réaliser cette année.

Par ailleurs, le découpage des crédits de paiement à prévoir sur les exercices 2007 à 2010 est revu en conséquence dans le cadre de l'actualisation du PPI en cours d'établissement pour la période 2007-2011.

Cette décision modificative est également mise à profit :

- au niveau des écritures et mouvements d'ordre qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à 21.166.132,25 € pour :
  - ajuster, dans chaque budget concerné, les prévisions 2006 de dotations aux amortissements et de reprises de quote-part de subventions au compte de résultat ;
  - traduire pour 2.192.032,11 € le versement de subventions d'équipement en nature lorsque, par exemple notre Etablissement est amené à prendre en charge des travaux de voirie qu'il réalise lui-même, sur le domaine public départemental, une quote-part de dépenses d'éclairage public dans le cadre d'opérations réalisées pour le compte de communes, ou la remise à titre gratuit de matériel roulant dont il n'a plus l'utilité ;
  - inscrire une nouvelle dotation de 3.800.000,00 € de crédits pour continuer à retracer, dans l'exercice, l'intégration de réseaux privés mis aux normes dans le réseau communautaire ;
  - prévoir des écritures d'ordre dans le cadre d'opérations dont la réalisation intervient en mandat (Halle centrale du MIN de Bordeaux Brienne) (2.618.455,48 €) ;
  - étaler sur plusieurs exercices la prise en charge de dépenses de fonctionnement en relation directe avec des opérations d'investissement (indemnité pour dommages et intérêts, primes à verser à l'issue de concours aux candidats non retenus) (1.841.350,98 €) ;
  - ajuster des écritures d'ordre relatives à des transferts de droits à déduction de TVA pour les budgets annexes Assainissement, Parcs de stationnement et Réseau de Chaleur (5.055.817,40 €) ;
  - retracer, enfin, après communication par la Direction Générale de la Comptabilité Publique des schémas comptables à constater au budget annexe Réseau de Chaleur, les écritures d'affectation puis de restitution partielle de quotas CO2 [3.635.063,60 € (investissement + fonctionnement)].
- 
- au niveau des mouvements réels qui s'établissent à -23.329.804,43 € en recettes et à -23.518.261,43 € et, outre l'annulation de crédits, évoquée précédemment, réalisée au budget annexe Transports pour un montant total de 25.100.000,00 €, il est notamment proposé, au budget principal :
    - en section d'investissement :
      - le financement d'opérations réalisées pour le compte de tiers avec, notamment, l'aménagement de la route de Léognan entre la rue Marcel Cerdan et la rue Bonnardel (RD651) à Villenave d'Ornon pour 1.550.000,00 €,
      - la réalisation d'aménagements de sécurité au carrefour pénétrante Est/Avenues S. Allende/F. Mitterrand à Floirac (140.003,80 €),

- la réalisation de travaux d'éclairage public sur l'itinéraire Pessac-Talence-Bordeaux sur le tronçon Schweitzer/Rostand à Talence (167.000,00 €) et à Pessac (64.500,00 €),
  - la réalisation du paysagement des berges du fleuve (532.220,00 €) et de cheminements doux (1.064.440,00 €) à Lormont,
  - la participation communautaire sous forme de fonds de concours, à des travaux d'éclairage public réalisés directement par les communes (223.901,39 €),
  - une subvention d'équipement d'un montant de 398.013,69 € à verser au budget annexe Parcs de stationnement pour compléter le financement par l'enveloppe Tramway des travaux de modification des accès du parc Victoire nécessités par la traversée de la place par cet équipement.
- en section de fonctionnement :
  - le financement d'indemnités à verser :
    - à RFF pour des travaux annexes à la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur l'itinéraire Pessac-Talence-Bordeaux (936.681,00 €),
    - à RFF pour la construction d'une passerelle piétons et cyclistes franchissant la ligne Chartres Bordeaux, rue Edmond Faulat à Ambarès (16.000,00 €),
    - à RFF pour la construction d'un pont route et la suppression du passage à niveau n°11 à Blanquefort (250.000,00 €),
    - à la Ville de Pessac au titre de la reconstitution de fonctionnalités du stade Jean Cordier (répartie à raison de 588.180,50 € au budget principal et de 588.180,50 € au budget annexe Transports).

Cette décision modificative permet enfin d'effacer un montant global de prévisions d'emprunts de 26.034.688,64 € à raison de 25.100.000,00 € au budget annexe Transports et de 934.688,64 € au budget annexe Parcs de stationnement.

Dans ces conditions et compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application des dispositions de l'article L 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part et de la délibération n°2001/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part de :

**DECIDER** de faire verser, par le budget principal au budget annexe Parcs de Stationnement, dans le respect du 2<sup>ème</sup> de l'article L 2224.2 du CGCT, une subvention d'équipement d'un montant de 398.013,69 € pour compléter le financement, par l'enveloppe Tramway, de travaux de modifications des accès du parc de stationnement Victoire nécessités par la traversée de la place par cet équipement, cette dépense n'ayant pas à être prise en charge par les usagers des parcs de stationnement,

**ADOPTER**, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 6 qui, tous budgets confondus, s'élève, en recettes à -2.163.672,18 € et en dépenses à -2.352.129,18 € soit un excédent de 188.457,00 € correspondant à des intérêts courus 2006 à constater en recettes de la section d'investissement du budget annexe Transports et à acquitter en 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
26 JUILLET 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

